



**CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES, CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION  
EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA FRANCE**

**Genève, Palais des Nations, Salle XX, Vendredi 29 septembre après-midi**

**Point 6 de l'ordre du jour du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU**

*Intervention de Geneviève Colas, du Secours Catholique - Caritas France, pour Caritas Internationalis*

Monsieur le Président,

Caritas Internationalis<sup>1</sup> remercie le gouvernement français pour son engagement dans l'Examen Périodique Universel de la France. Sur les 355 recommandations présentées à la France (durant le dialogue interactif du 1er mai 2023), elle en soutient 77%. Caritas Internationalis regrette cependant que la France considère certaines autres recommandations comme étant déjà réalisées alors que l'existence de lois ne garantit pas leur application. Nous appelons ainsi la France à :

- Faire de la lutte contre la pauvreté et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, le cœur de chacune des politiques publiques, en consultation avec les personnes concernées, tout en se souciant d'une transition écologique juste.
- Mener une politique migratoire fondée sur l'accueil, la protection, l'intégration et la promotion des migrants, tout en respectant les droits et la dignité des personnes. La France qui est actuellement à la présidence du Forum Mondial Migrations Développement a une occasion d'engager des discussions ambitieuses avec les mécanismes de parties prenantes dont celui de la Société Civile et d'être force d'engagement pour la dignité des personnes migrantes. Cela pourrait servir de base au développement d'une stratégie de mise en œuvre du Pacte Mondial Migrations, alors que l'on ne constate aucune avancée de la France de ce côté. Ce Pacte devrait traiter de tous les aspects des migrations internationales notamment l'aide humanitaire, le développement et les droits de l'homme pour sortir de la tendance de sécurisation et de fermeture des frontières. Ces politiques migratoires coûteuses n'empêchent pas de partir ceux qui y sont décidés, mais les incitent à prendre des voies de plus en plus onéreuses et dangereuses et à tomber dans le piège de la traite. De plus, alors que la France a noté les recommandations concernant la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, il est urgent que cette protection soit garantie de manière efficace par la mise en place des voies sûres et légales de migrations. Proposer dans les lois existantes des mesures protectrices pour les personnes étrangères quelque soit leur statut est une nécessité.
- Prendre des mesures fortes pour réformer la prise en charge des mineur.es isolé.es et respecter les droits de tous les enfants sur le territoire français, en métropole et outre-mer.
- Faire de la prévention et de la lutte contre la traite des êtres humains une politique à part entière pourvue des moyens nécessaires. Le plan national annoncé par la France est attendu depuis bientôt 2 ans, le précédent couvrant les années 2019 à 2021 ayant déjà été évalué par la CNCDH, rapporteur national sur la traite des êtres humains. L'engagement de la France dans ce domaine doit se concrétiser par des actes, et sans délai, en matière de création d'un mécanisme national de référence pour l'identification et l'accompagnement des personnes victimes, en matière de formation des professionnels et bénévoles au contact avec ces publics et avec des moyens conséquents pour l'accompagnement des personnes victimes.

Candidate à sa réélection au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la France se doit d'être exemplaire dans la mise en oeuvre des droits humains en France, en particulier dans les domaines énoncés ci-dessus.

Monsieur le Président, je vous remercie.

---

<sup>1</sup> Cette intervention a été préparée en collaboration avec le Secours Catholique - Caritas France